

Dr Jean-Pierre BRENAS
Conseiller Municipal
Président de « Clermont-avant-tout »
11 avenue Carnot
63000 Clermont-Ferrand
Tél. 04 73 91 43 74
Mail : jpbrenas@wanadoo.fr

Clermont-Fd, le 02 février 2009

Hôtel de ville
Monsieur Serge Godard
Maire de Clermont-Ferrand

Objet : lettre ouverte

Monsieur le Maire,

L'Association « Clermont-avant-tout » a récemment organisé une réunion publique sur le thème : « la sécurité à Clermont-Ferrand ». A cette occasion, de nombreux Clermontois ont pu s'exprimer et faire état de leur inquiétude et de leur sentiment d'insécurité.

En tant qu'officier de Police vous devez, Monsieur le Maire, assurer la tranquillité et la sécurité des Clermontois.

Voici les principales attentes exprimées.

La Police Municipale est en sous effectif, elle manque de moyens. Elle procède essentiellement au contrôle et à la verbalisation du stationnement alors qu'elle devrait également avoir un rôle de surveillance des espaces publics et de protection des Clermontois. La lutte contre les incivilités de tous ordres (tags, déjections canines, dégradations diverses, nuisances sonores, etc...) devrait être une priorité pour notre Police locale.

D'autre part, une majorité se dégage pour que la ville s'équipe progressivement d'un système de vidéo protection comme c'est le cas à Vichy. La vidéo protection a un double intérêt. Elle est tout d'abord dissuasive, ensuite, elle permet une augmentation du taux d'élucidation des actes délictueux. Bertrand Delanoë, le Maire de Paris a d'ailleurs fait part de son intention de multiplier le nombre de caméras à Paris, les faisant passer de 330 à 1 000 d'ici la fin de

l'année. Pour autant, des précautions et des mesures d'encadrement devront être prises. Les zones vidéo protégées devront être répertoriées sur une carte rendue publique, les quartiers « vidéo protégés » seront signalés par des panneaux et la conservation des images devra être strictement réglementée.

Enfin, l'association se prononce pour la mise en place, à la Mairie, d'une cellule d'accueil et de suivi des plaintes des Clermontois. Bien trop souvent les gens renoncent à signaler les incivilités et délits dont ils sont victimes car, désabusés et fatalistes, ils considèrent que cela ne sert à rien. C'est bien sûr à la Police Nationale que revient la mission principale d'enregistrer les plaintes et de lancer, le cas échéant, en liaison avec le parquet, des poursuites judiciaires, mais lorsqu'il s'agit de petits délits ou de dégradations diverses, c'est vers le Maire qu'ils se retournent.

En résumé, les trois grands axes de réflexion que nous proposons sont :

- => la redéfinition des missions de la Police Municipale,
- => la mise en place progressive d'une vidéo protection,
- => l'installation d'une cellule d'accueil et de suivi des Clermontois victimes d'insécurité.

Restant à votre disposition pour en discuter de vive voix, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

Jean-Pierre BRENAS